Le procès Reinach-Herz

Paris, 21 décembre. — Aujourd'hui cent trente-neuf avocats de la chambre du tribunal civil, les débats du procès intenté par le Crédit foncier, 21 Place Cornelius Herz.

Le Crédit foncier demande la nullité de plusieurs actions de la Compagnie du Panama, 21 Place Cornelius Herz, ces actions étant vendues aux droits des créanciers de Cornelius Herz.

EXPLOSION A BORD

DIEU PRÉSERVEUR

Paris, 21 décembre. — Ce matin, vers six heures, un tube de la chaudière du remorqueur *Sauvage* qui est à Rouen, a fait explosion. Le chauffeur est très grièvement brûlé. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine dans un état alarmant.

La commissaire de police a ouvert une enquête pour établir à qui incombent les responsabilités de l'accident survenu.

Le Canal du Nord

Paris, 21 décembre. — Ce soir, au lieu de l'Hôtel Continental le banquet des Entrepreneurs. Le président M. Dubois a parlé du canal du Nord, il a dit : « Depuis l'Allemagne, un canal stratégique qui attendons-nous pour faire le nôtre ? »

UNE GRÈVE A CARMAUX

Carmaux, 21 décembre. — Le poste du soir au puits Ste-Barbe n'est pas descendu à la reprise du travail, lundi matin.

L'ANARCHIE

Placards anarchistes à St-Quentin

St-Quentin, 21 décembre. — Des placards anarchistes exhortant les ouvriers à se défaire par le dynamite des bourgeois qui les exploitent, ont été affichés ce matin dans la ville. La police les a aussitôt lacérés.

Brochure saisie

Une brochure intitulée : *Comment il faut tuer l'anarchie*, imprimée en France et publiée en Angleterre a été saisie.

Plusieurs ballots de ces brochures étaient adressés à Paris, d'autres à Marseille, Lyon et Lille.

Nouvelles Étrangères

Les Étudiants socialistes

Genève, 21 décembre. — Le congrès des étudiants socialistes a été ouvert aujourd'hui. Une centaine de délégués de toutes les universités d'Europe étaient présents.

Le congrès tendra deux séances par jour.

Chronique Régionale

Récompenses pour la propagation de la vaccine. — Parmi les récompenses qui ont été décernées pour les vaccinations et revaccinations en 1893, nous relevons les noms suivants :

Médailles d'argent. — M. le docteur Adam, à Montceau (Aisne); Mme Desplanques-Dumoulin, sage-femme à Roubaix; M. le docteur Durieux, à Dunkerque; Mme Godfroid-Leroy, sage-femme à Lille; M. le docteur Herman, à Saint-Quentin (Aisne); M. le docteur Jadot, à Darcy (Aisne); Mme Martin, sage-femme à Hellainh; Mme Morland-Delville, sage-femme à Frasnes (Nord); Mme Sauvage-Lavalard, sage-femme à Lille.

Personnel administratif. — *Enregistrement.* — M. Pillot est nommé receveur au bureau des successions de Hazebrouck, en remplacement de M. Ahuet, nommé à Paris. Il sera remplacé par M. Fleurot, receveur à Carvin.

Contributions indirectes. — M. Felche, commis principal, à Vitrey, est nommé à Thionville, en remplacement de M. Lingisel, décédé. M. Capon, commis principal à la Chapelle d'Armentières, remplacera M. Felche, à Vitrey.

Chronique Locale

ROUBAIX

Malfaiteur de précoce malfaiteur. — Mercredi soir, vers huit heures, le nommé Wasring se trouvait rue Saint-Georges, lorsque deux individus, dont l'un, inconnu, lui avait volé à son étalage une pomme, prirent la fuite, pour, après avoir pris la pomme, se la partager, puis avec pris la fuite.

Malgré les recherches aux environs de la part de la jeune victime au moment où elle venait de vendre le bonjour à une dame, elle ne put retrouver ses voleurs.

Ce n'est qu'après avoir rentré chez elle, vers 10 heures, que la jeune victime s'aperçut qu'elle avait perdu son porte-monnaie contenant 15 francs environ.

Vol d'un manteau d'ours. — Dans la nuit de mercredi à jeudi on a dérobé à la façade la maison de M. Bayart rue de Lannoy, rue Pierre Duchemin, un manteau d'ours d'une valeur de 25 francs.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 21 décembre 1893

Rapport sur les comptes de Gestion.

La procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Delaporte fait un rapport verbal sur la demande de la Chambre de Commerce de Lille, tendant à ce que les Chambres de Commerce de la région du Nord et du Pas-de-Calais, se fassent représenter à Lille, à la réunion du 29 décembre, pour discuter la question de la navigation de la Lys.

Après quelques observations, la Chambre décide qu'elle ne se fera pas représenter à Lille.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Roubaix, le 21 décembre 1893.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre journal, le 19 courant, un article intitulé : « Le Chômage » dans lequel vous vous plaignez que les ouvriers ne se plaignent pas assez haut de leur misère.

Je vous prie de vouloir bien publier que, dans la Chambre de commerce de Roubaix-Tourcoing, nous avons, à plusieurs reprises, attiré l'attention de l'autorité sur le chômage et sur les souffrances qui en résultent pour les ouvriers.

Sans doute, nous ne pouvons rien faire pour les ouvriers, mais nous pouvons, sur les faits qui nous sont signalés, attirer l'attention de l'autorité sur les souffrances que peut amener le chômage.

Nous avons pu, par exemple, obtenir que les ouvriers mis à la retraite par les filatures de Roubaix-Tourcoing, puissent, sur leur demande, être admis à la pension de retraite, sans avoir à payer les versements réglementaires, mais éprouvons un sincère regret de ne pouvoir partager sans réserve les convictions et patriotiques de l'éminent conseil de Hautes-Alpes, et nous pouvons approuver qu'il ne faut pas abandonner aux ouvriers qu'à la charité publique, mais nous ne pouvons pas, si vives qu'elles fassent, devoir nous dispenser de leur donner un conseil de prudence.

La Chambre adopte le texte et les conclusions de le rapport et partage les regrets exprimés par la commission.

* * *

La Chambre indique au secrétaire le sens d'une lettre à adresser à M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies au sujet des difficultés que rencontre le parcours de douane établi sur cette route, tant de deuxième classe n'est pas ouvert à l'entrée en France de toutes espèces de marchandises, et pour certaines artisans que le bureau de peut admettre, les voyageurs doivent passer soit par Halluin, soit par Bulaeux ; de là une sérieuse perte de temps et du fait de nombreuses ruptures.

Cet état de choses étant de nature à porter un grave préjudice aux commerçants qui importent des marchandises en France par le chemin de grande communication n° 1. M. le maire de Wattrelos demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir de l'Administration des Douanes l'élévation à la première classe du bureau de Wattrelos, ce qui aurait pour effet de l'introduction de toute espèce de marchandises sans exception.

La Chambre ajourne son avis sur cette question *pour lequelle un complément d'instruction est nécessaire.*

* * *

La Chambre invite M. le président à insister auprès de M. le maire de Roubaix pour avoir satisfaction sur la demande qui lui a été faite d'adhérer à la Fédération de la commission mixte des 3 ; une délégation des Chambres de commerce de Roubaix, et de Tourcoing chargée de plaider devant cette commission, de cause des industries qui souffrent du manque d'eau.

* * *

Acte est donné à M. le Président de la communication d'une lettre de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, en réponse aux observations qui lui avaient été faites sur les difficultés qu'éprouvent les industriels de notre région pour exporter leurs produits en Russie, en raison des droits élevés qui frappent les tissus de laine à leur entrée dans ce pays. M. le Ministre prend bonne note de ces observations.

Le Président, J. LANGRE.

BONNE NOUVELLE pour les dames, ménagères et mères de famille : Nous sommes heureux de leur annoncer l'ouverture d'un dépôt de la **Grande Laiterie de Edgeveie** (province de Namur), seul dépôt du **Beurre de Crème**, garanti pur, défiant toute analyse.

Prix **2 fr. 50** le kilog : Goûtez et comparez.

Seul dépôt **Place du Trichon, n° 20.**

Dépositaire : M. Eugène Degeyter.

Ne pas confondre. 6322

Ordonnance de non-lieu. — Nous apprenons qu'informé d'office, dont nous avons fait la représentation sous l'inculpation de tentative d'incendie rue du Tilleul, à cette relaté mercredi, demeurent d'une ordonnance de non-lieu.

Chronique colombophile. — La société l'Eclair-Alté, informe les amateurs colombophiles que *sa première exposition partielle de pigeons voyageurs*, aura lieu dans les dimanche 8 courant M. Denis Desfontaines, rue de Tourcoing, 127.

Exposants : MM. Ernest Herman et Alfred Marissal.

Ou pourra y admirer de beaux sujets qui ont été primés dans les concours.

Une exposition de pigeons. On nous écrit :

Pour le véritable amateur colombophile l'exposition de vingt-cinq pigeons de toutes sortes une satisfaction qui lui en fait souvent désirer bien d'autres.

Nous avons eu cette satisfaction dimanche dernier et nous avons pu pendant une heure admirer, et la beauté et la qualité des pigeons.

M. Gustave Boyn, amateur colombophile bien connu, avait exposé l'élite de son pigeonnier chez son frère, rue Daubenton, 55.

Déjà l'année dernière, nous avons admiré ses diverses variétés, composées en grande partie des pigeons de Vandenbrit, de Gand.

Cette année nous avons constaté que l'ensemble n'avait fait que gagner et les types que nous avons trouvé, parfaits l'année dernière, nous les retrouvons plus formés, caractérisant davantage la souche première.

Tête forte, yeux vifs et brillants, bec moyen, poitrine bien développée, formes arrondies et élégantes et tout nous présente le pigeon en main, nous le montrant charmant, et nous le prêtant en raison de son volume. C'est leur plume comme on dit chez nous.

Quarante-deux prix de concours dont dix-sept prix d'honneur ont été remportés cette année par le pigeonnier d'élite.

Nous avons admiré des bleus superbes, des noirs et noirs mouchés splendides, mais nous donnons la palme aux cous et semelles mouchetés.

Pour arriver à ces résultats nous recommandons M. Gustave Boyn aux dépositaires colombophiles de premier ordre.

Aussi avec les éléments qu'il possède prévoyons-nous qu'il sera un terrible jouteur pour la campagne prochaine.

Grand Théâtre de Roubaix

JEUDI 28 DÉCEMBRE

MANON

Opéra comique de MASSENET

TOURCOING

Vol de bourse sur une voiture. — Hier, vers 6 heures du matin, M. Désiré Delplanque, fermier à Bondues, avait arrêté sa voiture en face la demeure de M. Desclaux, adjoint, rue de Roubaix, n° 1. Il était occupé à conduire pour effectuer une vente et fait jardinet le départ de bétail de bœufs.

Ce dernier ne s'aperçut lorsque le départ pour lui enlever un sac contenant 60 fr. qui le fermier portait au marché.

Le vol ne s'est pas produit vers une demi-heure plus tard rue Saint-Roch.

Une enquête est ouverte au commissariat de police de Tourcoing.

LILLE

Deux hommes blessés. — Hier matin, les nommés Charles P., 19 ans, et Gustave V., tous deux ajusteurs, demeurant à Roubaix, travaient près de la porte de cette ville du billet de la pour Mouscron.

Non seulement ils montaient en dos, mais au cours de route, et, histoire de s'égoiller, a ils bousculaient le glacé ambulant. Par la suite, ils sommite d'abreuvé et firent fonctionner cette dernière.

La conducteur de train vit qu'il n'en allait après avoir constaté qu'il n'agissait d'hommes pris de boisson. A l'arrivée à Tourcoing on il descendre les deux nauvais fripons qui voulurent manifestement en vertu de l'ordonnance du 19 novembre 1846 sur la police des chemins de fer.

Voi à qui est moins « rigolo ».

Accident. — Une fillette de la Croix-Rouge, Louise Schotelhal, passait hier matin vers neuf heures rue de Mouvin lorsque en voulant se garer d'une voiture elle manqua pied sur la bordure du trottoir et se fendit la cheville. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine elle fut ramenée chez ses parents dans la voiture de M. Legrand, marchand de lait.

La fraude. — Parmi les voyageurs amenés par le train de Belgique avant-hier soir, se trouvait une dame qui portait un jupon intérieurement garni de nombreuses poches, les remplies de marchandises de contrebande.

La dame a dû transiger pour un beau denier.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Desrousseaux, TOURCOING

Succursale de la Maison **ELKAN**, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé intitulé. — Les ateliers sont chauffés. no.

WATTRELOS

L'infanticide de Wattrelos devant le tribunal correctionnel de Courtrai. — Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Courtrai a jugé à huis-clos l'infanticide commis à Wattrelos en janvier dernier et dont les incupés sont, on se le rappelle, le nommés Louis Voit, rue du Gaz à Mouscron et arrêté en cette ville, Louis Grimonprez, boucher, au hameau du Petit-Paris, à Wattrelos, la fille Sidonie Grimonprez, servante à Wattrelos et la femme Raisez, de Roubaix.

Me Deconinck, avocat, défendait Louis Voit.

Et un Lécy sous Grimonprez avaient pour défenseur Me Vanlomme.

Voit a été condamné à cinq ans de prison et cent francs d'amende.

A la lecture de ce verdict, il est resté impassible.

Louis Grimonprez à quatre ans en prison et cent francs d'amende. Ex apprenant sa condamnation, il a pâlie à vendre larmes.

En raison de ses bons antécédents, la fille Léry n'a été condamnée qu'à un an de prison.

La femme Raisez a encouru une peine de deux ans de prison et cent francs d'amende. Ces deux dernières laissent défaut à l'audience.

Voit et Grimonprez ont été ré-intégrés à la prison de Courtrai.

La philarmonique les « Enfants de la Lyre » — Samedi prochain 23 courant, à huit heures du soir, aura lieu au local des Enfants de la Lyre chez M. Delmotte Beucart, une soirée intime suivie d'un *souper offert aux musiciens et leurs dames.*

Le lendemain dimanche à deux heures, cette société administrative serait jouée par les dames des Membres actuelles.

Après le souper, le bal lieu un joli concert comique organisé par M. Jules Théry, comique bouffe.

La maison du Peuple à Lannoy. — On nous assure, mais sur toutes réserves que M. J., qu'on nous dit être le secrétaire de de la maison du Peuple à Lannoy, vient d'être frappé d'un arrêté d'expulsion.

M. J. est nuit de Mons où ses parents occupent une situation honorable.

HALLUIN

Coups de couteau. — Une nouvelle scène de sauvagerie a eu lieu dimanche soir, à une heure du matin, rue Varna, cour Mathieu, dans le quartier de l'Alphonse. Deux ouvriers Auguste et Tuytlens Edouard, tisserands, qui s'étaient pris de querelle pour un mot mal mis sortaient du cabaret ivres.

Au cours de la bagarre, les couteaux ont été tirés et Quidoux a reçu un coup de cette arme qui lui a traversé la main droite et qui lui a fait une assez sérieuse blessure. Le sang a été considérable ; de vive voix Vanverberghs a été grièvement blessé dans le dos et a également perdu beaucoup de sang.

Les deux tisserands ont été conduits sous aux deux blessés qui ont pour une incapacité de travail, le premier de quinze jours, et le second de huit jours.

Aprension suspecte. — La police a ouvert une enquête sur cette agression dont a été victime Tuinch ainé, 11 heures 12, rue de Linselle, de la part de quatre individus restés inconnus. Tuinch, M. Décrain Brune, 60 ans, garçon brasseur, avait été agressé publiquement son logis situé dans cette rue.

M. Decroix a reçu un coup sur la tête une blessure sérieuse. Tuinch a été brutalement contondant, qu'a coupé et dépouillé son dernier ; les, sur une jondeur de 5 centimètres. Le docteur Flechon, appelé pour le compte de la police a constaté la gravité de cette blessure, qui avait occasionné une hémorragie très abondante.

Tuinch qui était blessé, a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur. Après avoir reçu un coup de poing et de pied, a été frappé à coups de poing et de pied, a contusionné le corps par les agresseurs.

Le plus agressif est arrêté.

LILLE

Tentative de Vol au Palais des Beaux-Arts

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 1 heure du matin, un individu qui se trouvait dans le Palais des Beaux-Arts, y pénétrait par une fenêtre du rez-de-chaussée, et, après avoir enlevé un tableau, se disposait à le transporter, lorsque, surpris par le gardien de nuit, il dut, pour éviter prudent et trouver le plus vite possible, abandonner le tableau et se sauver dans une des bureaux, qui est malheureusement ouverte.

Le gardien, qui avait pu reconnaître le voleur, en a donné le signalement au commissaire central, il réunit quelques malfaiteurs parmi lesquels, le gardien a reconnu le voleur.

Le voleur, qui a été conduit au commissariat central, a été reconnu par le gardien comme étant le voleur qui avait pénétré dans le Palais des Beaux-Arts.

Il a été conduit au Dépôt.

Le voleur, qui a été conduit au Dépôt, a été reconnu